



N° BLA/58 - 18 mars 1965

JEUNES TRAVAILLEUSES TUNISIENNES EN FACE DE LEURS ROLES FAMILIAUX

Les résultats d'une enquête sociologique faite par M. Carmel Camilleri ont été publiés dans la Revue française de sociologie (vol. V., 1964, n° 3, juillet-septembre, pp. 307-324) sous le titre : Statut et rôle familiaux de la femme : leur représentation dans des groupes de jeunes travailleuses tunisiennes. C'est une étude pleine d'intérêt mais assez technique et difficilement analysable. Nous essaierons cependant d'en tirer le maximum.

La famille est une des grandes réalités de base au Maghreb, Elle existe avec ses valeurs fondamentales. Il n'y a pas à la revaloriser, mais son équilibre interne et son harmonie, son unité même, sont menacés par la rencontre avec le monde moderne. L'action familiale, par exemple, veut parvenir à substituer aux solidarités obligatoires, vitales en société tribale, mais oppressives en société moderne, des liens d'une autre nature entre mari et femme, entre frère et sœur, entre parents et enfants (1). En tout cas, comme le fait remarquer M. Carmel Camilleri, il est illusoire de faire la sociologie du développement du Maghreb sans diagnostiquer les freins que recèlent leurs modèles familiaux.

De même qu'une précédente enquête avait porté sur des sujets supposés en état de conflit, en l'occurrence de jeunes Tunisiens cultivés, dont on a lu les réactions dans "Comprendre" (2), de même cette présente enquête s'adresse à des sujets présumés en état de conflit entre des représentations contradictoires. Nous avons déjà exposé aussi les réactions de Marocaines dans des situations analogues (3).

L'investigation a été faite en 1962, par le moyen d'interviews, auprès de 79 Tunisiennes musulmanes de 15 à 30 ans, habitant Tunis. 63 exercent un métier et 16 restent au foyer. Ces "travailleuses" sont réparties en quatre groupes : ouvrières d'une chemiserie (19), vendeuses de Monoprix (18), employées de bureau et petites fonctionnaires des P.T.T. (11 et 15). Sans profession : 15. Ces catégories modestes représentent l'effectif le plus important des travailleuses tunisiennes (4). La majorité des sujets ont reçu une instruction primaire, mis à part les deux tiers des sans profession qui sont analphabètes. Un certain nombre de travailleuses ont bénéficié d'une formation professionnelle et les petites fonctionnaires des P.T.T. d'une instruction secondaire (classes du premier cycle et exceptionnellement du second cycle).

La grande majorité des travailleuses sont célibataires (toutes les divorcées sont aussi dans leur groupe). La moitié des sans profession sont mariées et ont des enfants, parce qu'elles ont dépassé 25 ans (les travailleuses qui ont dépassé cet âge sont aussi mariées). "On peut craindre que le travail des femmes, note l'auteur, ne retarde pas, comme on l'espère, l'âge du mariage et la naissance des enfants du fait, que la majorité, comme elles l'ont elles-mêmes affirmé, travaille en attendant de se marier".

Une série de dix historiettes a été proposée. Dans chacune d'elles une jeune femme est placée au centre d'un conflit entre l'attitude traditionaliste et l'attitude "moderniste" des rôles familiaux de la femme. Ces histoires visent soit la relation de la femme avec ses enfants et la tenue de son foyer, soit des situations du couple mettant en jeu le désir de la femme d'acquiescer une plus grande liberté. Bref,

elles sont polarisées par la mère de famille et la personne. Les types de réponse obtenus ont été numérotés et hiérarchisés du plus traditionaliste au plus moderniste (5).



- **Première historiette** - "Un homme rentre à la maison. Il voit que sa femme est en train de pleurer. Il lui demande : "Pourquoi pleures-tu ?" - Elle lui répond : "Les femmes doivent sortir avec leur mari. Elles doivent aller au cinéma et se promener avec lui". Le mari répond : "Si je te fais sortir avec moi qu'est-ce que mes amis vont dire ?". Le mari et la femme ne savent pas ce qu'ils vont faire. Qu'est-ce que vous feriez si vous étiez à leur place ?"

La majorité des réponses est qu'il faut sortir l'épouse avec conditions (33) ou sans réserve (33). La moitié des femmes sans profession sont pour cette seconde thèse : ne travaillant pas à l'extérieur, elles souffrent plus que les autres de demeurer séquestrées. Neuf réponses déclaraient que le mari avait raison et que la femme devait rester à la maison.

- **Deuxième** - "Un homme est ouvrier. Son travail est dur et la famille est pauvre. Sa femme a de l'instruction. Un jour elle lui dit : "Puisque j'ai de l'instruction, laisse-moi travailler, je gagnerai plus que toi. Toi tu t'occuperas de la maison". Est-ce que vous êtes d'accord avec cette jeune femme ?"

Il n'y a qu'une infime minorité à être d'accord sur ce renversement des rôles : 21 % des ouvrières et 12 % des sans profession par exemple. Souvent, en effet, les ouvrières travaillent pendant que le mari, chômeur, demeure à la maison. La majorité des travailleuses de toutes catégories est pour le travail des deux époux (42 réponses dans ce sens).

- **Troisième** - "Un homme rentre à la maison et se met à manger sans rien dire. Sa jeune femme lui dit "Tu ne me dis jamais rien de ce que tu fais dehors, ni pour ton travail, ni pour tes distractions". Son mari lui répond "Chacun s'occupe de ses affaires. Ce que je fais ne te regarde pas". Qui a raison ?"

Chez les ouvrières (27 %) et chez les sans profession (31 %), 12 réponses sont pour dire que le mari a raison. Mais la majorité (49 réponses) affirme que le mari a intérêt à parler pour que sa femme puisse l'aider. 66 % des postières toutefois déclarent que la femme a le droit de tout savoir du mari : c'est une question de dignité de la femme.

- **Quatrième** - "Une femme a plusieurs enfants. Son mari est très méchant avec elle parce qu'il veut avoir d'autres enfants et la femme ne veut pas. Elle ne sait pas quelle attitude elle doit prendre avec son mari. Qu'est-ce que vous feriez à sa place ?"

1. Elle doit avoir tous les enfants que le mari veut (Réponse 1, ainsi : "J'apporte des enfants tant qu'il voudra!" - "Tant que le mari veut des enfants elle doit lui en donner; cela vaut mieux que la mésentente" - "La femme a raison mais qu'est-ce qu'elle peut faire ?").
2. S'ils en ont les moyens elle doit en avoir d'autres (R 2).
3. Tout ce qu'il veut pourvu qu'on ait une bonne (R 3).
4. Elle doit lui expliquer : santé, travail (rarement argent) (R 4).
5. Elle a raison (sans commentaires) (R 5).
6. Elle doit s'arranger pour ne pas en avoir (R 6).
7. Refuser. Faire chambre à part (R 7 ainsi "Je suis contre les enfants. Ce mari ne sait pas vivre" - "Je ne peux pas envisager une chose pareille" - "Si le mari ne l'aime pas, il s'en fiche qu'elle crève!" - "Une femme n'est pas une fabrique").
8. Divorcer (R 8).

Distribution des réponses selon le tableau donné par l'auteur

Réponses	Sans profes.	Ouvrières	Vendeuses	Employées	Postières	Total
R 1	44 %	-	17 %	9 %	13 %	13
R 2	12 %	-	6 %	9 %	-	4
R 3	13 %	-	-	9 %	13 %	5
R 4	7 %	79 %	50%	46%	20 %	33
R 5	6 %	21 %	21 %	9 %	20 %	13
R 6	12 %	-	-	9 %	13 %	5
R 7	-	-	6 %	9 %	7 %	3
R 8	6 %	-	-	-	14 %	3

Soumission passive à l'égard du mari surtout chez les sans profession. Le groupe des ouvrières souffre davantage du grand nombre d'enfants. Ce nombre est estimé idéalement devoir être limité à 4. La plupart veulent "expliquer" au mari, mais une petite minorité (postières et employées de bureau) est pour le refus catégorique. Les motifs mis en avant pour limiter les naissances sont avant tout la santé de la femme, puis le manque d'aide, plus rarement le manque de moyens. Le souci de l'enfant lui-même (avenir, éducation) est ici peu répandu, sauf chez quelques-unes des employées, vendeuses et postières où il apparaît cependant.

- **Cinquième** - "Un homme va au café. Chaque fois qu'il rentre du café, il voit que sa jeune femme est sortie se promener en ville. Un jour il se met en colère. Sa femme lui répond "Puisque tu sors pour aller au café, pourquoi moi je ne sortirais pas ? Quelle différence il y a entre l'homme et la femme ?" Est-ce que vous croyez que cette femme a raison ?"

Une minuscule minorité dans toutes les catégories est pour la liberté inconditionnelle de la femme. La quasi-unanimité est pour que la femme demande l'autorisation du mari (28 et 18 réponses). Mais 19 réponses disent que le mari a raison et que la femme, qui obéit aux ordres du mari, ne doit pas sortir seule.

- **Sixième** - "Une jeune femme va travailler tous les jours dehors et elle laisse ses enfants avec sa belle-mère. Un jour elle rentre du travail et trouve sa belle-mère qui frappe ses enfants. Elle se met en colère. La belle-mère lui dit : "Si tu n'es pas contente, tu n'as qu'à rester à la maison et t'occuper toi-même de tes enfants !" La jeune femme est ennuyée. Qu'est-ce que vous feriez à sa place ?"

Les jeunes femmes sans profession sont pour l'abandon du travail, tandis que la majorité des autres se rabattent sur des solutions de dérivation qui leur évitent d'entrer en conflit avec elles-mêmes : les enfants sont méchants, il faut les battre pour les éduquer. Il n'y a qu'une minuscule minorité à affirmer la priorité du travail de la femme.

- **Septième** - "Un homme a mis dans sa maison son père et sa mère. Un jour sa jeune femme lui dit : "Ton père et ta mère sont très méchants avec moi. Ils veulent commander à la maison. Tu dois les renvoyer : tu leur enverras de l'argent". Le mari répond: "Le père et la mère sont sacrés. On ne doit rien leur dire. Ou bien tu supportes, ou bien nous divorçons". Cette femme est bien ennuyée. Qu'est-ce que vous feriez à sa place ?"

17 réponses disent que c'est ennuyeux mais qu'il faut supporter, 17 autres disent que la femme a raison mais qu'il ne faut pas divorcer, 11 disent qu'il faut supporter, les parents étant sacrés et utiles aussi. Bref, la majorité est d'accord pour garder les beaux-parents, même s'il s'agit d'une acceptation résignée. Mais il y a des solutions extrémistes : 7 personnes disent que le mari a raison de divorcer et 9 que la femme a raison de vouloir vivre seule. 25 % des sans profession sont pour cette éventualité. Elles souffrent en effet de leur cohabitation ininterrompue avec les beaux-parents ; à noter aussi l'agressivité des belles-mères qui paraît plus grande dans les couches populaires. D'habitude résignées, 25 % des sans profession admettent le divorce de la femme pour échapper à l'emprise des beaux-parents.

- **Huitième** - "Un homme voit que ses enfants sont sales et jouent toute la journée dans la rue. Un jour il dit à sa femme : "Puisque tu ne travailles pas dehors, pourquoi est-ce que tu ne t'occupes pas des enfants ?" Sa femme lui répond : "Maintenant les femmes sont comme les hommes et elles ont les mêmes droits que les hommes. Pourquoi est-ce que je dois m'occuper toute seule de la maison et des enfants ?" Le mari pense divorcer. Est-ce qu'il a raison ?"

Le raisonnement de cette femme soulève l'hostilité et l'indignation des interviewées: plus de la moitié (42 réponses sur 79) admettent que l'homme a raison de divorcer. 4 personnes seulement reconnaissent qu'il faut une aide. 22 réponses disent que la femme a tort mais qu'il ne faut pas divorcer : le mari doit raisonner sa femme, lui expliquer, "l'éduquer".

- **Neuvième** - "Un homme a une jeune femme qui sort dévoilée dans le quartier. Un jour il lui dit : "Tu fais la honte du quartier. Tout le monde parle de toi et tout le monde se moque de moi. Ou bien tu remets le voile, ou bien nous divorçons. " La jeune femme ne sait pas ce qu'elle doit faire. Qu'est-ce que vous feriez si vous étiez à sa place ?"
 1. Elle doit remettre le voile (R 1; "elle doit respecter l'opinion publique" dit une réponse, - "Quel inconvénient y a-t-il, surtout si elle ne travaille pas ?").
 2. Il a tort mais elle doit obéir (R 2). Elle remet le voile si elle est la seule.
 3. Si elle est heureuse, elle remet le voile pour ne pas divorcer (R 3 ; "Je mettrais le voile pour éviter des ennuis. Le voile ne change rien" - "Si elle est seule dans le quartier, elle fait comme les autres").
 4. Elle cherche des compromis : sortir peu ; changer de quartier, mettre le voile dans le quartier et pas en ville; mettre le voile le jour et pas la nuit (R 4).
 5. Elle essaie de convaincre (R 5).
 6. Elle refuse de mettre le voile et lui explique (R 6; "Du moment qu'elle est civilisée, elle reste civilisée" - "Sortir dévoilée n'est plus motif à scandale" - "S'il y a d'autres femmes dévoilées dans le quartier je refuse").
 7. Elle refuse de mettre le voile et accepte le divorce (R 7).

Distribution des réponses

Réponses	Sans profes.	Ouvrières	Vendeuses	Employées	Postières	Total
R 1	56 %	68 %	55 %	54 %	60 %	47
R 2	6 %	-	6 %	-	-	2
R 3	13 %	-	6 %	9 %	7 %	5
R 4	7 %	21 %	17 %	9 %	13 %	11
R 5	6 %	6 %	5 %	-	-	3
R 6	6 %	-	11 %	28 %	14 %	8
R 7	6 %	5 %	-	-	6 %	3

Il n'y a qu'une minorité contre le port du voile et une autre minorité pour les subterfuges et les compromis. Les réponses montrent que ces jeunes femmes, dans leur majorité dévoilées, sont prêtes à renoncer au symbole de leur liberté reconquise pour éviter le divorce, surtout pour l'honneur du mari, pour ne pas "lui faire honte". 47 réponses, comme on peut le voir, sont pour que la femme, dans ce cas précis, remette le voile (attitude qui se retrouve à peu près également dans toutes les catégories).

- **Dixième** - "Un homme travaille. Sa femme aussi travaille dehors et gagne de l'argent. Mais depuis qu'elle travaille, elle s'occupe mal de la maison. Les bonnes ne veulent pas rester parce que les enfants sont trop méchants. Son mari lui dit "Je ne veux plus que tu travailles !" Qu'est-ce que vous feriez à la place de cette jeune femme ?"

Les trois quarts des interviewées choisiraient d'obéir au mari, de rester à la maison contre le travail extérieur (59 réponses dans ce sens; on y remarque la totalité des ouvrières, la majorité des vendeuses, employées et postières). Chez 40 % des postières, le facteur économique entre aussi en jeu : si la paye suffit, il faut que la femme reste à la maison, sinon qu'elle mette les enfants en pension. Les ouvrières qui sont en totalité prêtes à réintégrer leur foyer considèrent leur travail sans valeur intrinsèque, peu payé, subi comme ingrat. Leur idéal est celui des "bourgeoises" qui "n'ont pas besoin de travailler". Parmi les sans profession au foyer, par contre, quelques-unes envient le travail à l'extérieur elles ont en effet du mal à joindre les deux bouts et subissent la cohabitation avec les beaux-parents.



Procédant à des comparaisons et à d'autres calculs l'auteur établit tableaux et graphiques qui font apparaître un certain nombre de points :

"Il se dégage un profil comme incontestable des représentations de ces jeunes filles et femmes. Cette attitude fondamentale commune peut s'exprimer ainsi : la femme a le droit d'être sortie par son mari et d'être tenue au courant de ses préoccupations et activités afin de l'aider éventuellement.

L'exigence de constituer réellement un couple est ainsi nettement affirmée et corroborée par les contestations apparaissant au sujet de la tutelle des beaux-parents sur l'épouse. Cette exigence s'accommode cependant de nombreuses restrictions : on reconnaît au mari le droit de sortir seul par ailleurs, mais d'exiger de sa femme qu'elle demande son autorisation pour ses propres sorties, celles-ci devant de toute façon être limitées. On lui accordera même facilement, s'il le faut, de reprendre le voile pour qu'il ne soit pas victime d'une opinion publique dont l'effet demeure puissant sur ces femmes. C'est le même souci d'aider activement le mari, qui fait admettre à ces jeunes femmes non point du tout de le remplacer mais de travailler elles aussi si la situation économique l'exige. "

... Le schéma d'ensemble devient clair. Au niveau de la mère de famille et de la maîtresse de maison, ce sont les représentations traditionnelles qui se nouent fortement ; au niveau de l'épouse elles sont battues en brèche, mais grâce à un argument qui fait de la représentation traditionnelle une médiation inattendue c'est pour le bien de la maison ("ed-dâr", la maison, la femme) qu'il doit y avoir liaison avec le mari, enfin au niveau de la femme comme pur individu ayant des aspirations à la liberté personnelle, la revendication est d'une extrême modération, assortie de limitations diverses.

Il existe ainsi deux systèmes de représentations, l'un relatif à la femme comme épouse et comme individu, d'orientation émancipatrice, l'autre relatif à la femme comme maîtresse de maison et mère de famille, qui résiste manifestement à cette orientation".

D'autres calculs montrent que, sauf pour les postières, ces deux systèmes de représentations ne sont ni solidaires ni en opposition chez ces jeunes femmes. Ce sont deux pans de mentalité différents l'un à l'autre, comme s'ils indiquaient deux systèmes culturels indépendants. Chez les postières par contre, les deux systèmes paraissent se rejoindre et établir une certaine cohérence. Le facteur instruction semble ici déterminant, 12 postières sur 15 en effet ayant parcouru le second cycle secondaire.

Au sujet des constatations faites sur l'âge des femmes interviewées, M. Camilleri écrit :

"Il semble que, quand elles travaillent du moins, ces femmes prennent de l'assurance et deviennent plus "modernistes" avec l'âge et cela d'autant plus qu'elles appartiennent à des catégories professionnelles plus élevées. On ne peut guère parler, cependant, que d'une tendance. Les jeunes en tout cas ne peuvent être dites moins traditionalistes que les plus âgées, ce serait même plutôt l'inverse".

A propos de l'instruction, celle-ci apparaît comme un facteur important certes mais à ne pas exagérer. Ses effets par exemple entament peu le second groupe de représentations se rapportant à la maîtresse de maison et à la mère de famille.

L'auteur résume en conclusion (6) :

... "Les moyens auxquels on pense habituellement, instruction et aspirations motivées par le travail, au lieu de briser ce système (de représentations), sont comme absorbés par lui et, par là, grandement privés de leur effet (du moins à ce niveau de la population féminine). Le travail exerce une certaine action de par ses impératifs objectifs. Mais ni l'une ni les autres ne trouvent un "accompagnement" subjectif. Commué en non-valeur par ce système de représentations, on le subit - encore une fois à ce niveau - comme une nécessité que l'on voudrait passagère.

Si donc on veut obtenir rapidement les fins que l'on se propose, c'est sur ce système de représentations collectives en tant que tel qu'il faut, semble-t-il, directement agir".

Enquête limitée mais qui ne manque pas d'enseignements. Ce ne sont pas de pures statistiques, comme il arrive trop souvent dans certaines revues ; les pourcentages et les prises de position rapportés ici nous éclairent sur les réactions profondes de ces jeunes travailleuses. Et ceci peut être utile pour l'action familiale à mener au Maghreb.

ADDENDA

FEMMES MAROCAINES AU TRAVAIL

INTERVIEW DU PROFESSEUR P. H. CHOMBARD DE LAUWE dans Jeune Afrique, n° 158, 18-24 nov. 1963. Le professeur Chombard de Lauwe a dirigé une vaste enquête sur "La femme dans la société" (Paris, C. N. R. S. 1963, 439 p.). Se basant sur ses propres travaux et sur ceux de Melle Delly Forget, il répond, entre autres, au sujet des travailleuses marocaines :

"... A l'heure actuelle, au Maroc, on constate qu'environ une femme sur huit travaille. Des questionnaires sur le choix du métier ont fait ressortir que la profession de brodeuse reliait tous les suffrages des femmes (100 %) et de la majorité des hommes (65 %). D'autres professions sont bien acceptées comme celles d'institutrice, sage-femme, infirmière, secrétaire. Viennent dans une seconde catégorie, les vendeuses, ouvrières d'usine et fonctionnaires. Enfin, les métiers les plus souvent rejetés sont ceux de commerçante, de gardienne de hamnam (bains), d'artiste, de domestique, de porteuse d'eau et par-dessus tout de serveuse de restaurant (90 % de rejet).

"... Une des critiques les plus fréquemment exprimées à l'encontre de certains métiers a trait aux dangers que font courir à la femme des milieux de travail où l'on considère qu'elle peut fréquenter n'importe qui. La promiscuité apparaît condamnable aux hommes surtout lorsqu'elle est assortie de publicité. La secrétaire, la fonctionnaire dans son bureau, l'infirmière à l'hôpital se trouvent en relation avec un petit nombre d'hommes tous connus des collègues appartenant généralement au même milieu social et surtout cette promiscuité n'est pas étalée au grand jour. Nul dans le voisinage ne peut savoir si la femme a effectivement des collègues masculins. En revanche, la vendeuse, la serveuse de restaurant se trouvent en contact avec un public non choisi et tout le monde peut en être témoin. Or l'opinion publique dont chacun redoute le verdict exerce sa censure contre les femmes qui travaillent. "Elles s'amuse avec les hommes" entend-on dire alors et beaucoup d'hommes sont convaincus du bien-fondé de ce reproche. Quant à celles qui résistent cet argument, elles éprouvent inmanquablement le besoin de s'en justifier. Elles disent par exemple : "Pour un homme qui a confiance en sa femme, peu importe l'endroit où elle travaille..." , ou encore : "Si la femme veut faire le mal elle trouvera moyen de le faire".

L'objection de la promiscuité est le plus souvent invoquée mais il existe

d'autres motifs d'opposition au travail professionnel de la femme. On redoute que l'intrusion des femmes ne perturbe soit le marché du travail, soit la vie de l'entreprise. On critique surtout les répercussions du travail sur la vie familiale. "Elle néglige son foyer... elle sort de son rôle". Tous ces reproches se résument dans la formule : "Les femmes prennent la place des hommes", ce qui cache parfois une autre préoccupation "C'est un déshonneur pour l'homme de faire travailler sa femme..." Et c'est un fait que de nombreux maris n'aiment pas voir leurs femmes placées sous l'autorité d'un autre homme qu'eux. Mais ils sont disposés à les laisser prendre part à des œuvres charitables animées par d'autres femmes et, de préférence, à titre bénévole, ce qui supprime toute possibilité d'indépendance économique - autre problème litigieux. "

KHADIDJA NOUACER - EVOLUTION ET TRAVAIL PROFESSIONNEL DE LA FEMME AU MAROC.

-Extrait d'un article de Mme Nouacer, assistante sociale à Rabat, paru dans la Revue internationale des sciences sociales, vol. XIV, n° 1, 1962. Il a été repris dans les Informations UNESCO, n° 399, 8 juin 1962, pp. 12-15, Al-Afkar, n° 14, juillet 1962, pp. 36-39 et dans Bingo, n° 117, octobre 1962, pp. 11-12. On le trouvera aussi dans le volume paru aux Editions ouvrières, Paris, 1964 "Images de la femme dans la société", pp. 185-193.

"Les réactions de l'opinion publique.

Dans le milieu populaire, il faut distinguer deux catégories. Une partie de la population, assez peu nombreuse, mais d'idées avancées, est formée d'ouvriers qualifiés, de petits employés et fonctionnaires qui prennent une part active au mouvement syndical et aux autres mouvements nationaux. L'accès de la femme au travail symbolise à leurs yeux l'évolution du pays. Ils sont favorables au travail de la femme, acceptent qu'elle accède à diverses professions; ils en reconnaissent même l'utilité et cherchent à valoriser les femmes qui travaillent. Mais ils exigent un comportement convenable de la part des intéressées : ils veulent qu'elles sachent se faire respecter... Une deuxième catégorie de la classe populaire est formée de manœuvres, de petits artisans, de commerçants ambulants. Ceux-ci sont beaucoup plus réservés vis-à-vis de la femme qui travaille ; ils émettent à son égard des critiques qui ont pour seul fondement des motifs de ce genre : "La femme musulmane ne doit pas travailler, ce n'est pas à la femme d'entretenir la famille ; les femmes qui travaillent ne sont pas sérieuses..." Il est très difficile de savoir exactement sur quoi repose l'attitude de cette importante fraction de la classe populaire, mais il est certain qu'elle est fortement influencée par le milieu traditionaliste...

Le milieu formé par les cadres moyens de l'administration et par les commerçants ayant un certain niveau de vie est le plus favorable au travail de la femme. En général, c'est un milieu de jeunes où, très souvent, mari et femme travaillent. Il faut aussi signaler que c'est le milieu social le plus dynamique, "qui est très souvent à l'avant-garde de l'évolution de la nation..."

En conclusion, si le travail de la femme - et surtout le travail hors du domicile - commence à être admis, on doit reconnaître qu'il ne l'est qu'avec beaucoup de réserves. On s'incline, parce que l'émancipation de la femme est devenue un symbole de l'évolution générale du pays, et on en proclame la nécessité. Mais il reste encore bien des obstacles à franchir - aussi bien ceux que dressent les anciens, encore hostiles à l'émancipation des femmes, que ceux qui viennent des réserves des jeunes : théoriquement, ceux-ci désirent cette émancipation, mais, pratiquement, ils la craignent".

NOTES

1. Cf. Le 1^{er} Congrès des Associations familiales algériennes (1964). Compte rendu pp. 5-6.
2. Blanc, n° 49, du 1/3/64, "Les jeunes Tunisiens et les problèmes de leur mariage". Cf. aussi les numéros 38 (15/1/63) et 46 (15/10/63) sur les problèmes de la mixité et des questions religieuses. Analyses partielles de l'enquête de C. Camilleri sur "L'intégration familiale du jeune Tunisien cultivé" dans *Les Cahiers de Tunisie*, n° 33-34-35, 1961.

3. Enquête de J. Selosse analysée dans *COMPRENDRE*, blanc, n° 47 du 15/11/63, "Tradition et modernisme dans une population citadine au Maroc". Il faut lire également l'étude de Mlle N. Forget, "Attitudes à l'égard du travail professionnel de la femme au Maroc" dans la *Revue internationale des Sciences*, vol. XIV, 2, n° 1, 1962, pp. 91-124. Les études de cette revue, "*Images de la femme dans la société*", ont été reprises (le numéro étant épuisé) dans un volume, et sous ce titre, paru aux Editions ouvrières, Paris, 1964 (pp. 137-193 pour la femme au Maroc).
4. Sur les travailleuses tunisiennes on pourra lire : M. Gwénolé, "Femme et travail", dans *IBLA*, n° 95-96, III°—IV° trim. 1961, pp. 301-308 ; M. Lelong, "Femmes tunisiennes d'aujourd'hui", ibidem, n° 87, III° trim. 1959, pp. 354-357 (avec citations de chiffres) ; Radhia Haddade "L'action de l'Union nationale des Femmes de Tunisie" - interview), dans *Confluent*, n° 25, novembre 1962, pp. 682-690.
5. Les histoires ont dans de nombreux cas été présentées en arabe dialectal.
6. Il peut être intéressant aussi de relever à part le nombre de ces jeunes femmes (sur 79) acceptant le divorce dans telle ou telle situation : 3 pour la 4° histoire (limitation des naissances) ; pour la 7° histoire (beaux-parents à supporter) 7 pensent que le mari a raison de divorcer et 9 disent que la jeune femme a raison d'en faire autant ; 42 pour la 8° histoire (enfants mal tenus et dont la femme ne veut pas s'occuper) ; 3 pour la 9° histoire (le port du voile).
Mis à part le cas de la 8° historiette où plus de la moitié des femmes disent que le mari a raison de divorcer, dans les autres cas, celles qui sont pour le divorce ne sont qu'une petite minorité. En général, dans les conflits, la solution préconisée est plutôt d'expliquer au mari, de le raisonner; on ne tient pas à rompre.



<p>S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74</p>
